

---

Adresse de la société de Montmeillant (Ardennes) remerciant la Convention pour la loi du maximum et l'invitant à rester à son poste, lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société de Montmeillant (Ardennes) remerciant la Convention pour la loi du maximum et l'invitant à rester à son poste, lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 240-241;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_34630\\_t1\\_0240\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34630_t1_0240_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

dements de son autorité despotique du sang des républicains.

S'il était besoin de justifier le jugement qui purgera le sol de la Liberté, je vous dirais : avez-vous donc oublié les malheurs de vos pères, courbés et avilis sous le joug monarchique ? avez-vous oublié l'insolence de ces brigands qui nous immolaient sans pitié à leur ambition ? Je vous invoquerais, martyrs du 10 août, illustres victimes des vengeances d'un tigre altéré de sang, qui ordonna votre massacre avec le barbare sang froid qui dirigeait l'arquebuse de Charles IX, fusillant les infortunés parisiens. Je vous rappellerais la nation applaudissant à la chute de cette tête impie, l'auguste tribunal recueillant pour prix de son incorruptible républicanisme, les bénédictions de tous les Français.

Mais, en continuant, Citoyens, ne calomnie-rais-je pas le peuple français et la Convention ? Oui, vous êtes trop dignes de la Liberté, Citoyens, vous en sentez trop le prix pour que ma faible voix ose tenter de réveiller votre haine pour les tyrans; placée sous l'égide de vos vertus et de vos saintes lois, votre liberté est impérissable et les peuples maintenant conjurés contre elle ont appris à vous connaître, à vous admirer et aiguissent peut-être dans les combats les poignards qui vous feront justice de cette poignée de brigands. Oui, vils potentats, vous serez les premières victimes que l'Europe immolera à sa tranquillité; c'est sur les débris de vos trônes, c'est sur vos cadavres sanglants que le peuple français signera le traité d'alliance qui le réconciliera avec ses frères égarés. Le peuple français est juste, magnanime et généreux; il pardonnera après la victoire mais c'est pour le bonheur de l'humanité qu'il stipulera pour première clause : paix aux chaumières et mort aux tyrans.

Les applaudissements et les cris de Vive la République, Vive la Montagne, couvrent le récit de ce discours civique. Il est suivi du chant d'un hymne nouveau, paroles de Réal et musique de Champein, en réjouissance de la mort du tyran, accompagné d'une musique brillante.

Des danses en rond sont formées autour de l'arbre de la Liberté, des couplets patriotiques sont chantés et le cortège continue sa marche par le port, les rues Grand Pont, Grande rue, du Bac, de la Municipalité et de la commune; là la musique a exécuté plusieurs morceaux, des applaudissements et des cris de Vive la République ont terminé civiquement une des plus imposantes [fêtes] qui aient été célébrées dans cette commune, encore bien que l'intempérie de la saison se fit beaucoup sentir.

P.c.c. HAVARD.

### 13

**Le ministre de l'intérieur annonce à la Convention nationale que la commune de Mondéville (1) a offert en don, pour les défenseurs de la patrie, 25 chemises et 24 paires de bas neufs (2).**

**Mention honorable, insertion au bulletin (3), renvoi au comité des marchés.**

(1) Mondéville (S.-et-O. ou Calvados).

(2) P.V., XXXI, 342.

(3) B<sup>in</sup>, 17 pluv. Mention dans *Mon.*, XIX, 387 (Mont-Ville).

### 14

**La société séante à Montmeillant (1), après avoir manifesté à la Convention nationale son contentement sur la loi du maximum, la remercie de son décret qui ordonne le rétablissement du fort existant dans sa cité, et la prie de rester à son poste jusqu'à la destruction totale des tyrans (2).**

**Mention honorable, insertion au bulletin (3).**

[*Montmeillant, 30 frimaire II. A la Conv.*] (4)

« C'est à vous qui êtes la Montagne d'où sort la lumière qui éclaire toutes les nations, que s'adressent les Jacobins de Montmeillant; longtemps courbés sous le joug d'un despote qui, à force de tyrannie, a élevé une partie des peuples au niveau de la raison et se sont réunis avec les ennemis des tyrans.

Notre société n'est composée que de vrais sans-culottes qui n'aspirent qu'à vaincre les ennemis de la Liberté à purger la terre des crimes des rois et à mourir sous l'étendard tricolore (sic), en défendant l'unité et l'indivisibilité de la République; ils votent par un arrêté des remerciements à la Convention nationale pour les lois salutaires qu'elle a rendues sur la fixation du maximum, lois qui rehaussent et rassurent pour jamais le crédit national en rehaussant la monnaie de la République et anéantissant les calculs monstrueux de l'égoïsme, de la cupidité, de l'avarice et de l'agiotage. Ils vous font part de la joie que leur a causée la loi qui ordonne le rétablissement du fort de leur cité et jurent de nouveau pour rendre hommage à la patrie de mourir sous les ruines de ses remparts, plutôt que de revenir les esclaves d'un tyran.

Représentants, sans vous faire l'éloge que vous méritez, voici ce que notre cœur vous adresse :

Législateurs, la patrie étoit en danger, vous l'avez soutenue par votre intégrité et secourue par votre vigilance et par votre amour pour elle.

Vous avez commencé ce grand ouvrage de la régénération française, c'est à vous de l'achever. La masse d'Hercule dont vous êtes armés et le bouclier de Minerve qui vous défend, ne doivent sortir de vos mains que quand l'hydre de l'aristocratie sera réduite en cendre et qu'il ne restera plus sur le globe la trace de son sang. Nous vous invitons pour notre bonheur de rester fermes à votre poste; la nation entière vous y maintient, poursuivez les tyrans et les traîtres. Le peuple attend tout de vous, vous répondez à ses désirs. Voilà la joie et votre satisfaction, et s'il existe parmi vous des traîtres, n'épargnez pas leur sang; il faut qu'il serve à cimenter vos décrets héroïques qui fortifient de plus en plus la Montagne inébranlable qui deviendra l'asile des sages du monde.

Tels sont les vœux de notre société. Nous ne désirons que la prospérité de la République; pour elle, le sacrifice de notre vie, nous seroit agréable.

(1) Ardennes.

(2) P.V., XXXI, 343.

(3) B<sup>in</sup>, 16 pluv.

(4) C 292, pl. 938, p. 7. Mention de la réception de l'adresse le 12 nivôse. Relu le 18 niv.

Légis(la)teurs,

Continuez à siéger sur le haut de votre Sainte-Montagne et recevez le serment que nous faisons sur l'unité et l'indivisibilité de la République. Plutôt la mort que ça n'allât pas : Vive donc la Montagne, vivent tous les sans-culottes. S. et F.»

ROSAS (*secrét.*), SALANCHE (*présid.*),  
PICHON (*secrét.*).

## 15

**La société populaire et républicaine de Roye (1) adresse à la Convention le procès-verbal de la célébration de la fête de la Raison dans cette commune. Elle envoie aussi des couplets chantés par les cordonniers de Roye à cette fête, et annonce une offrande faite par les mêmes cordonniers d'un tronc de cuivre et 18 sous, le tout provenant de la ci-devant confrérie de Saint-Crépin (2).**

**Mention honorable, insertion au bulletin (3).**

[30 niv. II. P.V. de la fête de la Raison] (4)

La Société populaire et républicaine de Roye, après avoir rendu hommage à la mémoire, des grands hommes qui ont par leurs écrits préparés la Révolution française, et de ceux qui l'ont opérée et cimentée de leur sang, a pensé que le moment le plus favorable pour célébrer la fête de la Raison, était celui où nos armes victorieuses triomphent de la coalition des ennemis intérieurs et extérieurs de notre liberté. En conséquence, elle a arrêté dans sa séance du 26 nivôse, que son comité d'instruction se retirerait vers la municipalité, à l'effet de l'inviter, à désigner le 30 nivôse pour ouvrir et inaugurer le temple dédié à la Raison, et que le dit Comité serait chargé du plan et de l'exécution des préparatifs de cette fête.

La municipalité s'étant empressée d'accéder au vœu de la Société, et le plan ayant aussitôt été conçu et mis à exécution, le 30 nivôse le matin, il a été fait une distribution de pain aux indigents de la commune; les frais de cette distribution ont été supportés moitié et moitié par la municipalité et la société populaire. A 3 heures après midi, tous les citoyens et citoyennes se rendirent au local désigné pour le rassemblement : là, le cortège se forma, et se mit en marche dans l'ordre suivant.

Un détachement de gendarmerie, ensuite les tambours et une musique militaire.

*Premier groupe.* Les vieillards formaient le premier groupe, au milieu d'eux paraissait une enseigne dans la forme des anciennes enseignes romaines; on y lisait cette devise : La patrie est libre, nos vœux sont remplis.

*2<sup>e</sup> groupe.* Les mères de famille entourant une bannière tricolore, sur laquelle était cette devise : La patrie, nos époux, nos enfants.

*3<sup>e</sup> groupe.* Les cultivateurs conduisant et entourant une charrue, derrière laquelle était une

enseigne de même forme que la première, et pour devise : Par nos travaux règnera l'abondance.

*4<sup>e</sup> groupe.* Les artistes et les artisans portant chacun les principaux instruments de leurs arts ou métiers; au milieu d'eux, une enseigne avec cette devise : Nos bras, sont utiles à tous.

*5<sup>e</sup> groupe.* La municipalité et le Conseil général de la Commune entourant un drapeau tricolore avec cette devise : Peuple, nous veillons pour ton bonheur.

*6<sup>e</sup> groupe.* Le comité de surveillance révolutionnaire, entourant une enseigne avec cette devise : Surveillance, impartialité, fermeté.

*7<sup>e</sup> groupe.* Les jeunes filles vêtues de blanc avec une ceinture tricolore, entourant une enseigne avec cette devise : Nos vertus nous rendront dignes des vainqueurs des tyrans.

*8<sup>e</sup> groupe.* Les jeunes gens et les enfants ayant à leur tête leurs instituteurs, et entourant un drapeau tricolore avec cette devise : Espoir de la Patrie.

*9<sup>e</sup> groupe.* Les membres de la Société populaire entourant une enseigne avec cette devise : Sentinelles de la Liberté, Vigilance, fraternité.

Nota. La Société fermait la marche, cette place lui avait été assignée sur ce motif que chargée de surveiller dans tous les instants; elle avait l'œil ouvert sur tout le cortège.

La force armée formait le cordon.

Après avoir fait le tour de la Cité au son des tambours entremêlés d'airs patriotiques : on s'est rendu au temple de la Raison. Arrivé à la porte du temple, le maire a tenu l'arbre de la Fraternité, pendant que les cultivateurs, achevaient d'en recouvrir les racines. Chaque groupe s'est placé dans le temple suivant le rang qui lui était destiné. Les vieillards occupaient la première place. Au milieu du Temple s'élevait une Montagne escarpée, au sommet de laquelle était un autel, sur lequel on voyait un flambeau de forme antique. Les républicains de Roye ont pensé, que ce n'est pas au moment où l'on veut détruire jusqu'au souvenir des pratiques superstitieuses; où l'on veut ramener le culte de la Divinité à toute sa pureté, qu'il convient de remplacer une idolatrie par une autre; ils n'ont donc pas voulu personnifier la Raison, et lui donner pour représentant une femme, dont, le plus souvent, tout le mérite consiste à être belle; en effet, comment peut-on choisir pour offrir l'image de la raison, un être qui quelquefois est un composé de toutes les faiblesses, dominé même par les passions les plus folles? La Raison n'est point une divinité. C'est une émanation de Dieu même qui doit éclairer et diriger les hommes. L'attribut qui a paru lui mieux convenir était un flambeau jetant une lumière vive et pénétrante et c'est ce qui en a déterminé le choix.

Sur les différentes inégalités de la Montagne, on voyait une charrue et quelques instruments aratoires, une ruche et des lauriers pittoresquement distribués; au dessus de l'autel était un pavillon avec des retroussis aux trois couleurs, surmonté d'une flamme tricolore. Le flambeau était entouré des bustes de Jean-Jacques Rousseau, Voltaire, Marat et Le Peletier, et l'autel était entouré par les drapeaux et les enseignes.

Le maire, et après lui, plusieurs orateurs ont successivement prononcé des discours où étaient développés les grands principes de la raison,

(1) Avre-Libre, ci-devant Roye (Somme).

(2) P.V., XXXI, 343. Minute du P.V. (C 290, pl. 920, p. 19).

(3) B<sup>in</sup>, 16 pluv.

(4) C 290, pl. 920, p. 17, 18.